



LES ATTENTES VIS-À-VIS DE NOS FOURNISSEURS

Le Groupe Altrad s'efforcera toujours de se conformer aux normes éthiques les plus strictes. Le Code d'éthique et d'intégrité des affaires du Groupe Altrad (Code) s'applique à tous les Fournisseurs, agents, partenaires (Fournisseurs) et employés du Groupe. Il définit clairement les normes qu'ils doivent suivre et explique comment obtenir un soutien supplémentaire pour les atteindre.

Les Fournisseurs doivent adhérer et agir conformément à ce Code. Le respect de ce Code doit être une priorité pour tous et vous servira de guide pour le progrès et l'excellence.

Nous n'utiliserons pas sciemment les Fournisseurs qui ne respectent pas l'éthique ou les lois en vigueur.

Conformité à la loi

Le Groupe Altrad attend des Fournisseurs qu'ils mènent leurs activités de manière transparente et honnête, et conformément aux lois et règlements de chaque pays dans lequel le Groupe Altrad est présent. En tant que groupe opérant dans le monde entier, nous sommes soumis à diverses lois commerciales internationales relatives au transfert de biens et de services au-delà de frontières nationales, et ces lois doivent également être respectées.

Les Fournisseurs ne doivent pas se livrer à des activités commerciales allant à l'encontre des sanctions imposées par l'UE, la France ou d'autres autorités ou contrôles à l'exportation.

Les Fournisseurs ne doivent se livrer à aucune forme d'évasion fiscale ou de facilitation de l'évasion fiscale.

Lutte contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains

Les Fournisseurs doivent adhérer aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, de l'Organisation internationale du travail et de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).

Le Groupe Altrad a pour priorité le bien-être et la sécurité de ses travailleurs et de ceux de ses Fournisseurs. Nous ne tolérerons aucune forme de travail dissimulé, notamment l'esclavage, la servitude, le travail forcé ou obligatoire, le travail des enfants et le trafic d'êtres humains.

Respect de la sécurité des personnes

Le Groupe Altrad attend de tous ses Fournisseurs qu'ils garantissent un environnement de travail sûr et sain en se conformant aux règles, lois et réglementations relatives à la santé et à la sécurité en vigueur.

Les Fournisseurs doivent faire preuve de respect envers les autres et garantir à leurs employés un environnement de travail sûr, exempt de toute discrimination illégale fondée sur l'âge, le handicap, le sexe, la religion, l'origine ethnique ou la nationalité.

Conflits d'intérêts

Les Fournisseurs doivent déclarer tout lien d'intérêts avec les employés du Groupe Altrad. Les conflits d'intérêts seront traités conformément à la politique conflit d'intérêts du Groupe Altrad.

Corruption et abus de pouvoir

Le Groupe Altrad applique une politique de tolérance zéro en ce qui concerne toutes les formes de fraude, de corruption et de trafic d'influence.

Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois, réglementations et traités locaux et internationaux applicables interdisant la corruption.

Les Fournisseurs ne peuvent, directement ou indirectement, proposer, solliciter, donner ou recevoir des pots-de-vin de la part ou au nom d'un membre du Groupe Altrad.

La tolérance zéro en matière de corruption s'étend à toutes les formes de trafic d'influence et de paiements de facilitation aux gouvernements, douanes et autres fonctionnaires.

Les Fournisseurs sont autorisés à offrir des cadeaux ou invitations au personnel du Groupe Altrad, à condition que la valeur du cadeau ou de l'invitation soit modeste et déclarée, et qu'il n'ait pas pour but d'obtenir un avantage indu.

Les Fournisseurs doivent mettre en place des processus et procédures permettant de prévenir de manière proactive la fraude, la corruption et le trafic d'influence. Si les Fournisseurs ne disposent pas de tels processus et procédures, ils devront adopter les processus et procédures du Groupe Altrad pour se conformer au moins aux mêmes normes que le Groupe Altrad.

Concurrence loyale et pratiques commerciales

Les Fournisseurs doivent mener leurs activités de manière transparente, intègre et éthique.

Le Groupe Altrad n'acceptera pas de ses Fournisseurs qu'ils se livrent à des pratiques anticoncurrentielles, telles que l'entente sur la fixation des prix, la manipulation des appels d'offres ou l'abus d'une position dominante sur le marché et attend de ses Fournisseurs qu'ils agissent conformément au droit de la concurrence ou aux lois antitrust applicables.

Protection des actifs du Groupe

Les Fournisseurs ne doivent pas utiliser les actifs du Groupe Altrad pour une activité illégale ou pour leur bénéfice personnel.

Les Fournisseurs doivent respecter les droits de propriété intellectuelle et autres droits de propriété du Groupe Altrad.

Les Fournisseurs en possession de données à caractère personnel relatives à des personnes doivent protéger, stocker et utiliser ces données conformément à la législation relative à la protection des données en vigueur.

Les Fournisseurs ayant connaissance d'informations confidentielles (notamment d'informations susceptibles d'influencer sur les cours) relatives aux activités du Groupe Altrad ne doivent pas chercher à en tirer un profit personnel, ni à les divulguer à des tiers.

Lancement d'alerte

Nous demandons aux Fournisseurs d'encourager les personnes à faire preuve de transparence et d'intégrité face à toute infraction au Code, aux politiques du Groupe Altrad, aux lois ou aux réglementations applicables ou à toute autre inquiétude qu'ils pourraient avoir. Il est important de faire part de vos inquiétudes à vos contacts du Groupe Altrad. Si les Fournisseurs ne s'en sentent pas capables, ils sont invités à utiliser la Plateforme d'alerte interne du Groupe Altrad.

Le Groupe Altrad ne tolérera aucun acte ni aucune menace de représailles contre un employé qui aurait utilisé la procédure de lancement d'alerte de bonne foi.

Informations supplémentaires:

Code de conduite du Groupe Altrad :

https://www.altrad.com/files/altrad-group/documents/vision/ALTRAD_CoC-EN.pdf

Plateforme d'alerte interne du Groupe Altrad:

<https://altrad.gancompliance.com/caseReport>

Une liste complète des numéros locaux est disponible en suivant le lien ci-dessous pour faire part de votre inquiétude par téléphone.